

# « Femmes et élues de la Manche » interroge les candidats aux sénatoriales

La Presse de la Manche  
20/9/11

La parité hommes-femme en politique est leur raison d'être. Les militantes de l'association Femmes et élues de la Manche se battent pour un paysage politique rajeuni qui compterait plus de femmes et supprimerait le cumul des mandats.

A quelques semaines des élections sénatoriales, l'association a donc sondé les candidats autour de trois questions : « l'extension d'un mode de scrutin favorisant une plus grande parité pour les communes de 500 à 3500 habitants », « que préconisez-vous pour faire reculer la pratique du cumul des mandats ? » et « incitez-vous le Sénat à organiser un débat citoyen sur le mode de scrutin des conseillers territoriaux ».

A l'exception des candidats PCF et du Front National, les élus ont répondu assez vite et complètement. Mais voyons d'abord l'état des lieux.

## ■ Défiance civique

Sur un fond de « défiance civique » qui allait se traduire

par de très faibles participations (54 % aux régionales 2010 et 55 % aux cantonales 2011), la présidente Huguette Legros constate que « trois Français sur quatre estiment que les responsables politiques se préoccupent peu ou pas du tout des gens comme eux. Pourquoi une telle fracture ? »

Les femmes représentent 53 % du corps électoral. Or, côté élus, la balance penche très largement de l'autre côté : 18 % de députées, 20 % de sénatrices, 14 % de femmes dans les conseils généraux. Cela se traduit dans la Manche par 6 femmes sur 52 conseillers généraux, 110 femmes maires (18 %), mais aucune dans les villes de plus de 3500 habitants, sur 601 communes. Et aussi, 72 % des maires ad-

jointés sont des hommes. « Le mode de scrutin uninominal avantage les notables locaux qui trop souvent cumulent les mandats. » Une situation à comparer au conseil régional élu sur des listes proportionnelles avec alternance obligatoire un homme une femme et au bout un résultat probant : 48 % de femmes dans l'assemblée régionale.

## ■ 1558 grands électeurs

Si l'on observe la composition des quelque 1558 grands électeurs appelés à élire les sénateurs, l'association constate encore qu'il n'y a guère que 27,6 % de femmes et que la grande majorité a plus de 60 ans. « Au sein du corps électoral sénatorial de

la Manche, les retraités constituent un groupe socio-professionnel prédominant ».

Cette situation pourrait-elle évoluer à la faveur de ces sénatoriales ? La vice-présidente Claire Debauche se montre globalement assez pessimiste car « les élus ont souvent du mal à prendre leurs responsabilités, guidés par les orientations de leur parti ». Plus optimiste se veut Huguette Legros car « dans les réponses à nos questions, nous avons noté un grand nombre de oui en faveur de l'interdiction des cumuls. Si l'on veut réhabiliter la politique et ne pas laisser notre sort aux mains des financiers, nous devons aller plus loin dans cette direction. Limiter chaque élu



Huguette Legros, présidente de Femmes et élues de la Manche, et Claire Debauche, vice-présidente.

à un seul mandat qui ne serait renouvelable qu'une fois ».

Claude JUSSIAUME

## Questions et réponses des candidats

### ■ Des listes paritaires ?

A propos des listes paritaires aux élections municipales, c'est franchement OUI pour les élus de gauche (Lucien Boëm, Gérard Dieudonné, et Jean-Pierre Godefroy). Le non apparaît en filigrane avec beaucoup de nuances à droite. Oui pour Claude Gagnol mais « risque de politisation des élections pour les communes de moins de 3500 habitants », selon Philippe Bas. « Non pour les communes de 500 habitants, à voir pour les plus de 1500 à 2000 habitants » pour Jean Bizet et Anne-Marie Cousin. « Non pour les communes de 500 habitants, oui pour celles de plus de 1500 habitants et obligation de parité dans les intercommunalités », estime Gilles Quinquenel. J-L Valentin : « Non pour les communes de 500 habitants, mais oui à la parité pour les exécutifs à plus de 2000 habitants et les intercommunalités ».

### ■ Cumul des mandats ?

A propos des cumuls de mandats, Philippe Bas vient joindre son OUI à ceux de Lucien Boëm, Gérard Dieudonné et Claude Gagnol. Jean Bizet se déclare favorable à « un mandat national et un mandat local incluant la présidence d'intercommunalité ». Gabriel Daube et Jean-Louis Valentin sont pour « un mandat national et un local ». Gilles Quinquenel plaiderait plutôt pour « une limitation à deux mandats incluant la présidence d'intercommunalité : on ne peut pas faire tout et bien ». Plus complexe est la position de Jean-Pierre Godefroy : « Deux mandats pour les élus locaux, incluant la présidence d'une communauté ou d'une agglomération... mais pour les parlementaires : un mandat national et un mandat local. »

### ■ Quel mode de scrutin ?

A propos d'un débat citoyen sur les effets des modes de scrutin, Philippe Bas n'est « pas favorable au scrutin proportion-

nel ». Jean Bizet réclame « un scrutin majoritaire pour les conseillers territoriaux ». Gabriel Daube est « partisan d'un mode qui oblige à la parité ».

Opposé à la réforme territoriale, Gérard Dieudonné entend œuvrer pour que « la parité soit reconnue tant au niveau des investitures que des femmes élues ».

Claude Gagnol est « favorable au scrutin de liste paritaire ». Jean-Pierre Godefroy est défavorable à la réforme territoriale, « défenseur du scrutin proportionnel de listes paritaires. »

Anne-Marie Cousin souhaite un débat, refusant « tout scrutin de liste qui éloigne l'électeur de l'élu ». Gilles Quinquenel est « pour l'élection mixte des conseillers territoriaux. » Pas de débat en revanche pour M. Valentin qui s'affiche en faveur du scrutin majoritaire, souhaitant « le renforcement de l'obligation de parité aux formations politiques, avec sanctions financières véritablement dissuasives et mécanismes juridiques pour le faire respecter. »